



Le mot du président

Équilibre, tel est le maître mot de notre politique intercommunale. On ne peut penser le développement urbain sans penser qualité de vie, équipements, nature en ville, modes de transports non polluants. C'est en grande partie au niveau local que se jouent les choses. À nous de transformer notre cadre de vie.

Jean-Paul Michel

Dans ce numéro



2 propositions pour cet après-midi : une exposition du frac Île-de-France au château de Rentilly ou la journée de la mobilité à Lagny.

Pages 2



Quartier du Sycomore : le point avec Yann Dubosc, maire de Bussy-Saint-Georges. *Page 3*



Retour sur les ateliers de la biodiversité mardi dernier

Page 6

Exposition L au château de Rentilly

Le Parc culturel de Rentilly - Michel Chartier ouvre sa saison automne-hiver avec le vernissage de l'exposition L.

La lettre lauréate : le L. Les œuvres du Fonds régional d'art contemporain dont le nom de l'artiste commence par un L sont exposées dans le château de Rentilly et la salle des Trophées.

La lettre avait au préalable été choisie par les internautes sur le site du frac.

En présence de Jean-Paul Michel et Florence Berthout, présidente du Frac Île-de-France.

À 16 h 30, le trio Barolo (voix, trombone, accordéon) donnera un concert en salle de spectacle.



Samedi 22 septembre à 15 h - 1, rue de l'Étang à Bussy-Saint-Martin - entrée libre
Exposition jusqu'au 19 décembre puis du 9 janvier au 10 février

Se déplacer autrement

Venez découvrir les multiples solutions pour vos déplacements.

Au programme :

- essais de véhicules électriques en auto-partage, miniscooters, gyropodes et trottinettes électriques ;
- présentation des réseaux de liaisons douces et de bus, et du Grand Paris ex-press, carte collaborative des temps de parcours ;
- petites réparations et conseils pour la pratique du vélo.

À 16 heures, Sinclair Vouriot, vice-président aux transports, remettra les prix du concours *Au travail, j'y vais autrement*. 15 habitants de nos communes ont sillonné cette semaine Marne et Gondoire et les communes limitrophes (jusqu'à Vincennes et Meaux pour certains) sans utiliser leur voiture. À eux tous, ils auront réalisé plus de 200 kilomètres par jour sans voiture, utilisant les transports en commun, le vélo, la trottinette et autres moyens alternatifs. Les 3 premiers du concours gagneront respectivement un hoverboard, un vélo et une trottinette.

Cette manifestation est organisée à l'occasion de la semaine européenne de la mobilité.



Samedi 22 septembre de 14 h à 17 h
Square Paul Tessier à Lagny-sur-Marne

Yann Dubosc

«Je veux que le Sycomore réponde aux besoins des habitants actuels et à venir»

Le maire de Bussy-Saint-Georges et président d'Epamarne répond à nos questions sur l'opération du Sycomore prévue pour accueillir 15 000 nouveaux habitants.



À quels enjeux répond l'opération du Sycomore ?

Hors zones d'activités, il s'agit de la dernière ZAC à urbaniser de la ville. Elle fait partie de l'opération d'intérêt national et le nombre de logements a été validé par les maires successifs et intégré dans le Schéma de cohérence territoriale. La question n'est donc pas «pourquoi» on la développe mais «comment». Or l'équilibre financier des opérations menées auparavant à Bussy-Saint-Georges a mis en danger la commune, qui se retrouve aujourd'hui avec une dette 75 millions d'euros pour 85 millions d'euros de budget. Quand je suis devenu maire en 2016, j'ai donc posé deux conditions à la reprise de l'urbanisation : d'abord, que l'aménageur d'État Epamarne finance 80 % des nouveaux équipements, ce qui est chose faite. Ensuite, que la création de logements s'accompagne de nouveaux emplois. A côté des 117 hectares de logements du Sycomore, 85 hectares, 850 000 m², de locaux d'activités seront commercialisés dans la zone de la Rucherie.

La desserte en transports est un autre enjeu. Nous avons eu une bonne nouvelle cet été. Le ministère des Transports a validé le principe d'un deuxième échangeur autoroutier complet à Bussy-Saint-Georges. Ma position de président d'Epamarne a permis de dénouer ce dossier bloqué depuis 11 ans. Deux nouveaux franchissements de la voie RER sont aussi programmés.

En somme, je veux que le Sycomore réponde aux besoins des habitants, aussi bien ceux qui habitent actuellement à Bussy-Saint-Georges que ceux qui vont s'y installer. Nous allons accueillir 15 000 nouveaux habitants dans des conditions optimales, en plus des presque 30 000 actuels.

Quels seront les principaux équipements ?

Il y aura deux nouveaux groupes scolaires, un quatrième collège avec probablement un nouveau gymnase à côté, une mairie annexe, des services publics, une antenne de la médiathèque et des salles associatives. Pour ce qui est des équipements privés, nous allons accueillir à la rentrée 2020 une école internationale de la maternelle au Bac.



Les cours seront en français et anglais avec sur option du russe, du chinois (ce que je souhaite) et de multiples langues asiatiques. En entrée de ville, Le Sycomore sera aussi le premier quartier de Bussy hors centre-ville à intégrer des commerces de proximité pour lesquels 4 500 m² sont prévus. Il faut aussi mentionner le parc de 11 hectares autour de l'ancienne ferme du Genitoy. Enfin, des cabinets médicaux seront installés en rez-de-chaussée d'immeuble avec à proximité une maison de l'autisme, un EHPAD et une clinique. Le Sycomore est couplé à l'opération de l'entrée de ville qui sera plus accueillante, avec la rénovation du pôle gare en cours et un pôle ludique qui ouvrira à l'horizon 2020-2021. Celui-ci comprendra notamment une piscine, équipement réclamé légitimement par les Buxangeorgiens, des activités spor-

tives, un simulateur de chute libre et des e-games. 1 500 nouveaux logements y seront également construits.

Où en est-on ?

Un quart des chantiers de logements sont enclenchés dans le Sycomore, le long de l'avenue du Général de Gaulle. Tous les immeubles collectifs n'ont pas encore démarré (par exemple l'ensemble immobilier remporté sur concours par Vinci immobilier).

Que signifie cette opération pour Marne et Gondoire ?

De nouveaux équipements pour les habitants, une offre pour les entreprises considérable et inédite, de nouveaux emplois, un nouvel échangeur et donc une attractivité et un rayonnement renforcés. Ceci, dans le respect des engagements du SCoT.



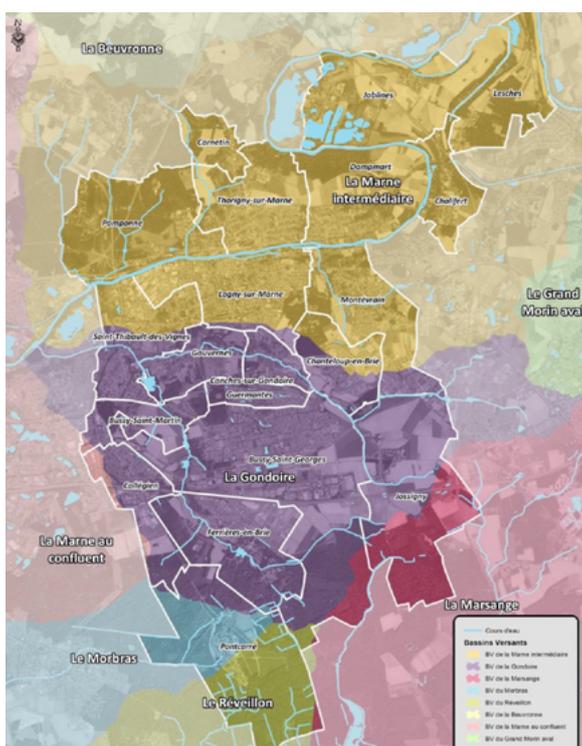
La mémoire, un patrimoine

Lors des journées du patrimoine, l'office de tourisme proposait les témoignages de 11 habitants mémoire du territoire, que les visiteurs pouvaient visionner sur des écrans interactifs. Une habitante de Ferrières se souvient du château et du baron de Rothschild qui deux fois par an remettait des tricots aux enfants de la couleur qu'ils avaient choisie, une autre des 50 puits que comptait Jossigny. Un autre ancien, des carrières de Thorigny. «Il est important de conserver les souvenirs des habitants. Ils livrent des informations importantes sur le patrimoine et la vie d'une époque, qui complètent ce que l'on peut trouver dans les écrits, les livres. Nous souhaitons réaliser des témoignages dans les 20 communes du territoire mais dans certaines nous avons du mal à trouver des personnes», explique Valérie Piller, chargée du patrimoine et des métiers d'art. À bon entendeur... Les vidéos seront versées au fond du musée Gatien Bonnet à Lagny.

Les communes réalisées pour l'instant : Chalfert, Lesches, Carnetin, Thorigny, Dampmart, Lagny, Collégien, Gouvernes, Guermantes, Jossigny, Ferrières.



2 000 visiteurs le week-end dernier au château de Jossigny lors des journées européennes du patrimoine, 5 000 en tout en Marne et Gondoire : vous êtes formidables !



Bassins versants du territoire

Décisions de Bureau

Séance du 3 septembre

- Convention avec Seine Grands lacs pour l'exercice de la compétence gestion des milieux aquatiques et prévention des inondations. Ce syndicat mixte, qui agit dans le bassin amont de la Seine, apportera conseil et expertise à la communauté d'agglomération.
- Réhabilitation du bassin de retenue d'eaux pluviales des Brisaciers à Collégien. Les travaux sont prévus début 2019.

Séance du 17 septembre

- Lancement d'une consultation d'entreprises pour le réaménagement de la rue Lavoisier dans la ZAE Marne et Gondoire à Lagny

Les ateliers de la biodiversité

Nuisible ou gênant : telle est la question

Les ateliers de la biodiversité réunissaient mardi élus, agents publics et associations d'Île de France pour une réflexion de fond sur la place de la faune sauvage en ville.

Les espèces domestiquées, par définition, on les aime bien. Si elles sont sauvages mais jolies aussi. Nos critères ne seraient-ils pas un poil subjectifs ? Les exemples n'ont pas manqué lors des différentes interventions.

Le chat, dont la population est estimée à 14 millions d'individus en France et qui pratique la chasse récréative, ne tue que 50 % de rongeurs parmi l'incroyable variété de ses prises. Et puis un rongeur est-il si nuisible ? La probabilité de se faire mordre par un rat est bien moindre que par un chien, lui aussi grand transmetteur de cochonneries en tout genre... Rappelons aussi que le rat d'égout, qui contribue à les déboucher, est le même *rattus norvegicus* que celui, tout mignon, que vous avez en cage chez vous. Parlons du sanglier. Il a ravagé un champ de maïs, le cochon ! Mais qui diable a eu l'idée d'installer ce champ juste au bord d'un bois et sans obstacle ? Malheureusement, le suiforme n'a pas vraiment la majesté du cygne (intouchable !) dont les surpopulations font de l'ombre à d'autres espèces d'oiseaux et bien des dégâts dans les champs. En parlant d'oiseaux, se préoccupe-t-on de la chute du nombre d'hirondelles et moineaux en Île-de-France ces 10 dernières années ? Ces oiseaux sont tellement communs qu'on n'y prête pas attention. Pareil, dans une moindre mesure, pour les vers de terre, victimes des pesticides et des sols trop travaillés. D'ailleurs, si vous avez une taupe dans



Un cygne traverse l'A104 au niveau de la sortie Chelles (juin 2010)

votre jardin, réjouissez-vous ! Votre sol est aéré et vivant.

Mais alors, faut-il laisser faire la nature, ne pas intervenir ? Un rat à chaque coin de trottoir ou un sanglier à chaque coin de bois... Ce n'est peut-être pas souhaitable. Il faut surtout évaluer les effets de nos actions, note un intervenant. Protéger les abeilles, certes, mais attention à ne pas réduire l'accès aux ressources des autres insectes. Des cafards ou souris dans une école ? Il vaut peut-être mieux en comprendre les causes (miettes de gâteaux par exemple) que de traiter aux produits chimiques. Communiquer auprès du public ? Oui mais là aussi attention ! L'association Seine-et-Marne environnement a arrêté d'organiser des observations de chauve-souris : «On avait ensuite des appels de personnes qui avaient appris à les repérer chez eux, et nous demandaient comment s'en débarrasser. Dans la nature, ils trouvaient cela extraordinaire mais dans leur jardin beaucoup moins», note son directeur Christophe Parisot. D'autres accueillent au contraire le vivant chez eux. L'Agence régionale de la biodiversité a noté de grands «spots» en Marne et Gondoire. Sans surprise, on trouve le secteur de Jablines et Lesches au nord et la forêt de Ferrières au sud. Et entre les deux, des espaces relais comme l'étang de la Loy à Gouvernes, le parc de Collégien, la ZAE du Gué Langlois à Bussy-Saint-Martin ou encore, à Bussy-

Saint-Georges, l'ancienne ferme du Genitoy mais aussi le jardin d'un particulier, certes naturaliste de son état...

Bref, au final, les espèces qui déséquilibrent un milieu, ne sont pas forcément celles qui nous gênent le plus. Et l'activité humaine étant la plus perturbatrice, plusieurs solutions ont été évoquées pour permettre le déplacement des espèces : des haies entre les champs, du bois mort, des arbres isolés, des refuges à oiseaux naturels comme en propose la LPO aux collectivités... Et en ville, des bâtiments végétalisés ou présentant des anfractuosités, des sols perméables, des pieds de mur plantés (déjà 5 kilomètres à

Rennes), des pelouses moins tondues dans les ZAE, d'autant que personne n'y pose jamais un pied...

Là aussi une réflexion doit être menée au préalable. «Le choix des essences doit apporter un plus localement. Il faut être exigeant», note un écologue. Ne vaut-il pas mieux une plante grimpante qu'un système complexe de végétalisation de façade et, pour un toit terrasse, la simple pose d'un substrat afin de laisser la végétation s'y développer librement ? Les cahiers de prescriptions architecturales et environnementales des PLU peuvent orienter les aménageurs.

Jean-Paul Michel président de Marne et Gondoire



Il n'est plus dans nos communes de décision d'urbanisme qui ne prenne en compte la biodiversité. Corridors écologiques, zones tampons et zones vertes sont des priorités. Nous travaillons à étendre les ateliers de la biodiversité au public et et aux scolaires l'année prochaine.»

Patrick Maillard vice-président en charge de l'environnement et de l'agriculture



«Il ne faut pas se concentrer uniquement sur les espèces remarquables. La biodiversité est un tout. En ville, la faune est source de conflits, de questionnement. L'urbanisation ne peut pourtant pas avancer sur la nature en l'ignorant et la ville se résumer aux seuls chiens, chats et pigeons. Il faut changer

notre regard envers certains animaux. Ils peuvent trouver leur place et nous, vivre mieux à leurs côtés. Nos choix de gestion et d'aménagement, nos politiques publiques peuvent changer les choses. Ces ateliers, dont c'est la 5^e édition cette année, visent à donner quelques clefs, compléter nos connaissances mutuelles et se connaître entre acteurs locaux. Nous voulons maintenant les ouvrir à tous.»

Toiture végétalisée de la Maison de la nature à Ferrières-en-Brie



Les animaux nuisibles en Seine-et-Marne

- Espèces invasives, sur l'ensemble du territoire métropolitain, par arrêté ministériel annuel : le chien viverin, le raton laveur, le vison d'Amérique, le ragondin, le rat musqué et la bernache du Canada.
- En Seine-et-Marne, susceptibles d'être classées nuisibles par arrêté ministériel : renard, fouine, corneille noire, corbeau freux, pie bavarde, partiellement la martre.
- Espèces pouvant être classées nuisibles par arrêté préfectoral annuel : le lapin de garenne, le pigeon ramier et le sanglier.

Une espèce peut être classée nuisible dans l'intérêt de la santé et la sécurité publiques pour la protection de la faune et de la flore, pour prévenir les dommages aux activités agricoles et forestières et à d'autres formes de propriété (*décret du 23 mars 2012*).

Ces animaux ont été photographiés en Marne et Gondoire. Saurez-vous les reconnaître ? Oui ? Alors, Envoyez-nous un courriel. (Petits) lots à gagner. Réponses la semaine prochaine.

